



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14616</b>	<b>De M. Jean Terlier ( Renaissance - Tarn )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et cohésion des territoires		<b>Ministère attributaire</b> > Collectivités territoriales et ruralité
<b>Rubrique</b> >élus	<b>Tête d'analyse</b> >Formation des élus : dysfonctionnements de la plateforme « Mon Compte Élu »	<b>Analyse</b> > Formation des élus : dysfonctionnements de la plateforme « Mon Compte Élu ».
Question publiée au JO le : <b>30/01/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean Terlier alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les dysfonctionnement de la plateforme de formation « Mon Compte Élu ». Ce service dématérialisé accessible depuis « Mon Compte Formation » permet aux élus d'exercer leur droit individuel à la formation des élus (DIFE). Ils trouvent en ligne leurs droits acquis en euros, toutes les formations auxquelles ils peuvent s'inscrire et les informations sur les organismes agréés par la direction générale des collectivités locales. Or organismes de formation comme usagers mettent en avant des difficultés pour utiliser le téléservice. Une identité numérique, fastidieuse à créer *via* une application mobile externe, est nécessaire avant de pouvoir accéder à la création du dossier de demande de formation nécessitant le recours à France Connect + avec double authentification. Les organismes de formation estiment avoir déjà perdu à ce moment de la procédure une part importante de leur public. Pareillement, la plateforme elle-même apparaît comme particulièrement inopérante : des droits DIFE acquis n'apparaissent pas, des problèmes dans le couplage entre l'identité numérique et l'accès à la plateforme surviennent, le nom de naissance ou d'usage peuvent être introuvables, les mises à jour très fréquentes paralysent l'accès. Ces témoignages caractérisent des difficultés qui conduisent au rejet du service par une partie de leurs cibles pourtant intéressées par les opportunités de formation, incitant à une nécessaire refonte des conditions d'accès et d'utilisation du DIFE. C'est pourquoi, au regard de ces accroc, il souhaiterait savoir si une refonte de la plateforme lancée en 2022, avec des conditions d'accès sécurisé plus fluides, était à l'étude et si une évaluation de la plateforme prenant en compte l'expérience utilisateurs était envisagée.